

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

TRIPARTITE GOUVERNEMENT-BAILLEURS-BENEFICIAIRES

*CLOTURE DU PROJET « SYSTEME DE BIO-ECONOMIE INTEGREE,
SBI, EN SIGLE »*

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'Jnd', 'm', 'SBI', and other illegible marks]

PROCES-VERBAL DE CLOTURE

1. L'an deux mil quatorze, le troisième jour du mois de juillet, conformément aux prescrits du document du projet susmentionné, la tripartite organisée sur invitation du Ministère des Finances n° CAB/MIN/FINANCES/CMM/2014 du 27 juin 2014, il a été procédé à la clôture dudit projet. A cet effet, nous représentants du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, des bailleurs de fonds du projet (FIDA, PNUD et STAREC) et des bénéficiaires, avons participé aux travaux y relatifs du 1^{er} au 3 juillet 2014 et établi le présent procès-verbal dont la substance est organisée autour des points sur l'agenda et la liste de nos noms et qualité en annexe (pièces 1 et 2).
2. Les travaux de la tripartite ont été présidés au premier jour par Monsieur le Directeur de Cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Finances. Lors de la deuxième journée, la présidence a été assurée par Monsieur le Directeur de Cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural qui, momentanément empêché, a été remplacé par Monsieur le Secrétaire Général au Développement Rural.
3. Les points à l'ordre du jour se résument comme suit :
 - 3.1. Rappel des termes de l'accord de financement du 15 juin 2011.
 - 3.2. Lecture des objectifs, des résultats attendus et des impacts du projet SBI.
 - 3.3. Prise de connaissance des termes des Accords de financement passés entre le PNUD et l'Etat congolais ; le PNUD et l'ONG Bio Economie Africa (BEA).
 - 3.4. Présentation du rapport de fin d'activités.
 - 3.5. Présentation du rapport d'achèvement des activités.
 - 3.6. Présentation et discussion sur la stratégie de pérennisation des acquis du projet, et enfin
 - 3.7. Dispositions à prendre en vue de la clôture opérationnelle et fiduciaire du projet.

4. Après les présentations d'ordre général, conformément à l'ordre du jour relevé au point 3, il a été décidé :
- de constituer 4 (quatre) sous-commissions que sont : (i) Pérennisation des acquis du programme SBI ; (ii) PNUD-Personnel BEA ; (iii) PNUD-STAREC ; et (iv) Rapport des Coordinations SBI ;
 - de proroger les travaux de 2 (deux) jours afin de permettre aux différentes sous-commissions de disposer d'une journée des travaux. La date de clôture effective a été fixée à ce jour du 3 juillet 2014.
5. Restitution des travaux en plénière :

5.1. La sous-commission *Pérennisation des acquis du programme SBI* a présenté son rapport organisé autour du canevas suivant : (i) Pérennisation du programme ; (ii) Politique nationale sur le biogaz; (iii) Mise en place d'un programme de valorisation des déchets agricoles et d'élevage, assorti d'une proposition du budget d'exécution.

Pour la sous-commission :

- La pérennisation du programme devra passer par une phase de préparation et d'aboutir à la mise en œuvre d'un programme national de valorisation des déchets agricoles et d'élevage. Cette dernière devra tenir compte des recommandations qui seront faites lors de l'atelier international sur l'optimisation de l'utilisation du biogaz et l'organisation de la structure dudit programme;
- L'intégration de l'auto-prise en charge effective des communautés et le transfert des technologies sont des facteurs clé pour la réussite du programme;
- Il y a lieu d'envisager un partenariat public-privé dont les parties prenantes seraient : le Gouvernement (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Ministère des Finances, Ministère de l'Enseignement

Supérieur Universitaire et Recherche Scientifique), les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les Organisations Communautaires de Base.

Après échanges et éclaircissements, le rapport a été adopté (pièce 3).

5.2. La sous-commission PNUD-Personnel BEA

Constituée des délégués du PNUD, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de quelques membres du personnel de l'ONG BEA, agence d'exécution du projet, celle-ci avait mandat de concilier les vues discordantes entre le PNUD et lesdits membres du personnel BEA sur leurs réclamations d'arriérés de primes et salaires. A l'issue des échanges au sein de la sous-commission, aucune conciliation n'a pu être dégagée (pièce 4).

Après échanges et débats, le rapport a été adopté moyennant une recommandation selon laquelle le PNUD doit mettre à la disposition du Gouvernement le rapport d'achèvement du projet. Cette recommandation a été également formulée à l'endroit de la Coordination nationale SBI.

5.3. La sous-commission PNUD-STAREC

Un compromis a été trouvé entre le Coordonnateur du STAREC et les délégués du PNUD. Ainsi, l'objet des travaux ayant été vidé, ceux-ci n'ont plus apparus opportuns.

5.4. La sous-commission *Coordinations SBI*

La sous-commission dont les travaux ont consisté en une harmonisation des rapports d'activités au niveau des coordinations provinciales, a approuvé le rapport du PNUD et celui de la mission sur l'état des lieux par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du 18-28 mai 2014 (Sud-Kivu) et du 6-7 juin 2014 (Kinshasa et Bas Congo), moyennant complément des omissions. Le rapport a été adopté.

6. En ce qui concerne le transfert des acquis du projet, le PNUD a présenté la liste des matériels et équipements, assortie d'une proposition d'affectation. Après débats, il a été demandé au PNUD, conformément aux dispositions des accords, d'en dresser la liste exhaustive, et transférer les équipements au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour dispositions et rétrocession au niveau des provinces impliquées.

7. De la requête des bénéficiaires en rapport avec les terres mises à la disposition du projet.

Après concertation avec les propriétaires des terres présents lors de ces assises, il ressort ce qui suit : (i) un contrat-programme fera l'objet de l'accompagnement du partenariat avec les propriétaires des terres dans lequel il sera précisé les obligations de chaque partie prenante; (ii) en cas d'arrêt du projet, les affectations des acquis devront être spécifiées et les propriétaires indemnisés ; (iii) des propriétaires souhaitant la continuité du projet devront être impliqués dans le processus de pérennisation tout en corrigeant les erreurs du passé, sur fond d'un préalable : clarification des clauses dès le départ. En outre, en vue d'optimiser le projet, il faudra envisager la location des terres arables. Quant aux propriétaires non représentés, le principe restera le même, c'est-à-dire contrat-programme ou forfait de compensation.

Ainsi fait à Kinshasa, le 3 juillet 2014.

POUR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

Jean Dieudonné KAVESE PALUKU

Directeur de Cabinet

POUR LE MINISTERE DES FINANCES,

KABUYA KALALA

Directeur de Cabinet

**POUR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, COOPERATION
INTERNATIONALE ET FRANCOPHONIE,**

Crispin MPAKA BIN MPAKA

Chef de Division

POUR LE MINISTERE PROVINCIAL EN CHARGE DE L'AGRICULTURE/SUD-KIVU
BYAYUWA MULEY Adolphine
Ministre Provincial



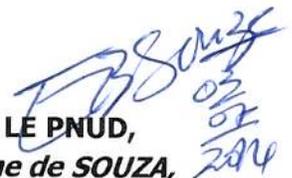
**POUR LE MINISTERE PROVINCIAL EN CHARGE DE L'AGRICULTURE/
VILLE PROVINCE DE KINSHASA**
BIDINGI MUZINGU Pitshou
Conseiller



POUR LE STAREC,
KAMBALE KAMABU Godefroy
Expert National/Planification



POUR LE PNUD,
Etienne de SOUZA,
Team Leader a.i. CIDD



02/07/2014

POUR LES BENEFICIAIRES

SUD-KIVU :
NDATABAYE MWAMI
NGWESHE WEZA III



BAS CONGO :
Junior N'LEMVO SOLI



KINSHASA :
KYANGANI-KUYENGA Sébastien



POUR LA CELLULE DE RECHERCHE/FAC SCIENCES-UNIKIN
Prof. SIKULISIMWA POLE Céline

